

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Paris, le

23 MARS 2017

Nos Réf. : A.16-059264/DDC/DREG/DGS/TP
Vos Réf. : courrier du 27 septembre 2016

Cher Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la prise en charge des personnes souffrant de la maladie de Lyme et l'état d'avancement de la recherche.

J'ai présenté, le 29 septembre 2016, le plan d'action national aux associations de défense des malades. Ce plan a été élaboré par la direction générale de la santé, en lien avec les agences sanitaires et tous les partenaires institutionnels concernés, ainsi que les professionnels de santé, équipes de recherche, professionnels du secteur forestier, et vétérinaires. Les avis des associations ont été pris en compte. Ce plan prévoit cinq axes comme la lutte contre les tiques, l'information et la prévention du grand public mais il vise aussi à améliorer la prise en charge des malades et à développer les connaissances sur les maladies transmises par les tiques. Il met donc en œuvre des mesures concrètes en matière de prévention, de diagnostic et de soins afin de répondre aux besoins immédiats des malades.

Depuis juin 2015, les médecins ont accès à des documents d'information très précis mis en ligne sur le site de mon ministère ou disponibles à l'agence nationale de santé publique (ANSP). L'ANSP travaille actuellement avec les associations pour la mise à jour et la diffusion de nouveaux documents à destination du grand public.

Afin de mettre fin à l'errance médicale, la Haute Autorité de Santé a été chargée d'élaborer, en lien avec les associations et les sociétés savantes, un protocole national de diagnostic et de soins (PNDS). Ce protocole comprendra la mise à disposition des médecins d'un bilan standardisé, décrivant la liste des examens permettant un diagnostic complet chez toute personne présentant des symptômes évocateurs ainsi qu'un protocole de traitement pour assurer une prise en charge efficace de tous les patients. Cette prise en charge sera assurée dans des centres spécialisés répartis sur tout le territoire et désignés par les agences régionales de santé.

Monsieur André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
Président du groupe Gauche démocrate
et républicaine à l'Assemblée nationale
La Croix Blanche
63300 THIERS

.../...

La recherche est également mobilisée pour améliorer les connaissances sur la maladie de Lyme et autres pathologies transmises par les tiques. Ainsi, la mise en place d'une cohorte constituée de patients suivis dans les centres de prise en charge spécialisés améliorera les connaissances scientifiques sur la maladie. La conduite de recherches approfondies dans le cadre du projet « OH TICKS » permettra de mieux connaître l'ensemble de maladies transmises par les tiques à l'homme, d'identifier les symptômes et de fournir de nouveaux outils pour une meilleure gestion de la maladie. Dans le cadre du plan, des recherches sur de nouveaux outils diagnostiques post exposition vectorielle s'appuyant sur des technologies de pointe seront coordonnées par l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN).

Par ailleurs, la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé prévoit la déclinaison, dans les projets régionaux de santé, d'un volet consacré à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation de la population et de formation des professionnels de santé visant à limiter d'éventuelles contaminations par des maladies vectorielles.

Le plan définitif issu des dernières consultations a été mis en ligne sur le site de mon ministère en décembre 2016. Le plan perdurera le temps nécessaire à l'atteinte des objectifs.

Mes services ainsi que les agences de santé et le centre national de référence mettent tout en œuvre afin d'améliorer la prévention et la prise en charge des maladies transmises par les tiques dans le respect des lois et des missions qui leur incombent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération.

Amicalement,



Marisol TOURAINE